

TROTTEURS

- Do Ré Mi'el (18/24-30/36 mois)
 P'tites Pattes (18/24-30/36 mois)

MODIFICATION D'HORAIRE

Diminution de la fréquentation: avant le 15 du mois pour la fin du mois suivant
 Augmentation de la fréquentation: avant le 15 du mois pour le 1^{er} du mois suivant

**L'horaire de base peut être modifié au maximum 2 fois sans frais durant l'année civile.
 Toute modification supplémentaire est facturée CHF 50.—**

Enfant

Nom Prénom

Ancien horaire

Abonnement choisi		LU	MA	ME	JE	VE
Matin avec repas	07h00-12h00					
Matin avec repas et sieste	07h00-14h30					
Après-midi avec repas et sieste	11h00-18h30					
Après-midi	14h00-18h30					
Journée complète	07h00-18h30					

Fréquentation supplémentaire facturée en dépannage : du au

Nouvel horaire valable dès le

Abonnement choisi		LU	MA	ME	JE	VE
Matin avec repas	07h00-12h00					
Matin avec repas et sieste	07h00-14h30					
Après-midi avec repas et sieste	11h00-18h30					
Après-midi	14h00-18h30					
Journée complète	07h00-18h30					

Facturé dès le

Remarques :

Lieu et date :

Signature du représentant légal Signature Direction

Modification enregistrée dans KIBE : Visa : Date :
Modification enregistrée dans KIKAN : Visa : Date :